

République Française

Département de Saône et Loire

Arrondissement de Macon

Canton de La Chapelle de Guinchay

Commune de NAVOUR-SUR-GROSNE

Nombre de conseillers

En exercice : 19

Présents : 17

Exprimés : 18

Pour : 19

Date de convocation :

26/06/2020

Date d'affichage :

26/06/2020

Réunion de Conseil du 3 juillet 2020

Le vendredi 3 juillet 2020 à 20h30, les membres du Conseil Municipal de NAVOUR-SUR-GROSNE, convoqués conformément à la loi, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Fabienne PRUNOT maire de NAVOUR-SUR-GROSNE.

Etaient présents : Isabelle AUGOYAT, Bernard BADROUILLET, Raphaël CHARNAY, Albin DAUMALLE, Jean DE WITTE, Arnaud DENOJEAN, Ludovic DROIN, Patrice FERRET, Marie-Paule HORAT, Eliane JOMAIN, Amélie MARC, Jean PIÉBOURG, Fabienne PRUNOT, Nathalie RAJOT, Cindy ROQUENCOURT, Patrice SAUVAGEOT, Philippe SAVARIS, David SOUFFLOT

Etaient absents : Thierry VARACHAUD

Etaient excusés : Albin DAUMALLE

Procurations : Albin DAUMALLE à Jean DE WITTE

Secrétaire de séance : Ludovic DROIN

Madame le Maire fait l'appel des présents et demande si des remarques sont à apporter au compte-rendu de la réunion de conseil du 8 juin 2020.

Elle précise que Monsieur VOISIN, Trésorier municipal est venu en mairie le 22 juin 2020. Il a confirmé la nécessité de voter des taux d'imposition ajustés cette année avec un lissage sur la base de l'étude d'impact de la DDFIP, soit sur 3 années pour la Taxe foncière sur le bâti et non bâti.

En l'absence d'autres observations, le compte- rendu est approuvé.

Madame le Maire rajoute à l'ordre du jour la lecture du décret du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs et précise que la date imposée pour cette réunion a été fixée au 10 juillet 2020.

1. Renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID) suite aux élections municipales 2020 :

Délibération 30-2020 : Constitution de la Commission Communale des Impôts Directs

Madame le Maire expose que l'article 1650 du Code Général des Impôts (CGI) prévoit l'instauration d'une Commission communale des impôts directs dans chaque commune.

Cette commission est composée :

- Du maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission
- De 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants, si la population de la commune est inférieure à 2000 habitants.

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale : elle a notamment pour rôle de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluations des locaux d'habitations recensés par l'administration fiscale.

La désignation des commissaires doit être effectuée par le directeur régional/départemental des finances publiques dans un délai de 2 mois à compter de l'installation de l'organe délibérant de la commune. Elle est réalisée à partir d'une liste de contribuables, en nombre double, proposées sur délibération du conseil municipal.

➤ Après avoir délibéré, le conseil municipal **PROPOSE** la liste suivante :

Membres titulaires	Membres suppléants
Nom et Prénom	Nom et Prénom
CHARNAY Raphaël	PIÉBOURG Jean
LEROY Jean-Pierre	MILLIAT Roger
DE WITTE Jean	LARGE Robert
BOUCAUD Renée	LAFOLLIE HORAT Jean-Marie
AUGOYAT Isabelle	DENOJEAN Arnaud
JOMAIN Eliane	SAINZ Véronique
CADOT Bernard	BIDAUT Jean-Claude
MARC Amélie	SOUFFLOT David
DUFOUR Chantal	BOUCAUD Franck
DESROCHES Michel	TIXIER Jean-Paul
CHATELET Michel	FABRE Jean-Paul
BADROUILLET Bernard	DUFOUR Pierre

0
Le

2. Désignation du correspondant défense :

Madame le Maire informe que le conseil municipal doit désigner un correspondant défense pour la Délégation Militaire Départementale de Saône et Loire.

Monsieur Jean PIÉBOURG, explique au conseil que la mission du correspondant défense est d'informer et de sensibiliser les administrés aux questions de défense. C'est l'interlocuteur des autorités civiles et militaires.

Monsieur Jean PIÉBOURG est désigné par le conseil municipal à l'unanimité, et accepte le poste.

3. Obsèques Madame DUMOUX Nicole :

Délibération 31-2020 : Frais d'obsèques pour personne indigente

Madame le Maire informe les conseillers que Madame DUMOUX Nicole, décédée le 15 mai 2020 sur la commune de Montagny-sur-Grosne est considérée comme une personne « indigente », sans ressources suffisantes pour prendre en charge les frais d'obsèques d'un montant de 2 597.85 € TTC

L'article L 2213-7 du CGCT donne compétence au Maire, ou à défaut, au représentant de l'Etat du département, pour pourvoir d'urgence à ce que toute personne décédée soit inhumée décemment sans distinction de culte ni de croyance.

L'article L 2223-27 du CGCT dispose que le service est gratuit pour les personnes dépourvues de ressources suffisantes.

Lorsque la mission de service public n'est pas assurée par la commune, celle-ci prend en charge les frais d'obsèques de ces personnes.

C'est aux descendants et ascendants de payer les frais d'obsèques (en fonction de leurs ressources) même s'ils ont renoncé à la succession.

L'absence de liens affectifs n'enlève pas cette obligation aux héritiers. La loi n'impose pas d'obligation alimentaire entre frères et sœurs.

- Au vu des circonstances, le conseil municipal **ACCEPTE** d'inscrire au budget la dépense liée au frais d'obsèques pour un montant de 2 597.58 €.

4. Mur de soutènement du chemin des Perrières :

Madame le Maire rappelle que le mur de soutènement du chemin de randonnée au lieu-dit Les perrières s'est effondré sur une longueur de 12 mètres linéaires.

En complément des premiers devis, l'entreprise Pascal SANGOUARD a été contactée : le devis s'élève à 19 278 .60 HT pour la réfection du mur en pierre.

Monsieur David SOUFFLOT fait remarquer qu'aucun drainage n'est prévu alors que c'est une nécessité.

Après exposé, le conseil municipal décide de recontacter l'entreprise Pascal SANGOUARD en lui faisant ajouter le coût d'un drainage ainsi que l'entreprise de Jean-Yves DARGAUD de TRIVY pour un autre devis.

5. Participation à l'extension du réseau d'eau potable de Monsieur Franck BOUCAUD :

Madame le Maire demande à monsieur Arnaud DENOJEAN de quitter la pièce, sa sœur étant l'épouse de Monsieur BOUCAUD, pendant les débats concernant cette demande.

Madame le Maire communique aux conseillers le devis estimatif relatif à l'extension du réseau d'eau potable à Montagny-sur-Grosne pour alimenter la maison de Monsieur et Madame BOUCAUD.

Le montant de l'opération est de 14 673 € HT : le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Haute Grosne prend en charge 5000 € pour les extensions.

Le solde reste à la charge de la commune ou du propriétaire.

Après exposé, le conseil municipal décide que dans l'état actuel du dossier transmis, la commune ne participera pas financièrement, le solde reste à la charge du propriétaire. Monsieur Arnaud DENOJEAN est invité à revenir siéger.

6. Adressage :

Madame le Maire rappelle qu'il appartient au conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues et aux places publiques. Il convient, pour faciliter le repérage, l'accès des services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses des habitations et de procéder à leur numérotation.

Madame PRUNOT expose qu'une commission restreinte s'est réunie le 22 juin dernier pour vérifier la dénomination des voies et la numérotation des habitations : quelques modifications ont été apportées.

Après présentation du diaporama, le conseil municipal valide la dénomination des voies et la numérotation des habitations conforme à la cartographie.

Le prochain travail consiste à recenser le nombre de plaques murales ou sur pied à commander pour chaque voie. Des volontaires sont demandés pour parcourir chaque commune et déterminer le type, le nombre et l'emplacement des panneaux.

7. Questions diverses :

Salle communale de Clermain :

Philippe SAVARIS et Eliane JOMAIN ont procédé à l'inventaire de la vaisselle de la salle des fêtes. Martine BELIN a préparé un tableau des locations des salles communales qui sera adressé aux responsables à chaque mouvement.

Il convient de mettre à jour les contrats de location et le règlement intérieur.

Une commission restreinte se réunira le 15 juillet 2020 afin d'harmoniser les règlements intérieurs.

Conseil d'Administration de l'EHPAD de Champrouge :

Madame le Maire expose que le Conseil d'Administration de l'EHPAD de Champrouge est composé de 12 à 15 membres issues des communes de Mazille, Sainte-Cécile et Navour-sur-Grosne.

Madame CHAPUIS-FABRE, gestionnaire de la Fondation d'utilité publique sollicite 3 personnes pour représenter la commune de Navour-sur-Grosne. Madame HORAT est candidate pour le CA de l'EHPAD de Champ Rouge.

Employé communal :

Madame le Maire informe les conseillers que la commune de Verosvres souhaite mutualiser un nouvel agent communal. Elle propose de réunir la commission « Espaces-verts » afin de définir les besoins de la commune. La date fixée est le 24 juillet à 18h30 à Brandon.

Elle précise que Louis KELOUMGIAN a repris le travail le 22 juin suite à la rescolarisation des enfants et qu'il lui est difficile de rattraper 3 mois d'absence : de nombreux travaux deviennent urgents comme l'entretien des cimetières, et l'entretien du hameau La Croix, le désherbage des places et parking.

Une corvée de désherbage du hameau La Croix est prévue samedi 11 juillet à 8 heures.

Déneigement :

Madame le Maire rappelle que l'entreprise JAFFRE ne pourra plus assurer le déneigement des communes de Brandon et Montagny-sur-Grosne pour fin d'activité.

Elle a été contactée par Monsieur REBOUX de Trivy qui souhaite connaître nos intentions.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à solliciter les services de Monsieur REBOUX pour le déneigement.

Forêt communale des bois des Combes :

Monsieur Jean DE WIITE expose que la DDT est venue en mairie le 24 juin dernier pour une visite sur place et compléter le dossier. Pour rappel, la date limite de dépôt de dossier est le 28 août pour la demande de subvention à la Région.

Prochaines réunions :

- 7 juillet : Invitation de l'association Villages solidaires pour une réunion publique en vue de la création d'une association intitulée « L'outil en main » salle des fêtes de Tramayes à 20h00
- 9 juillet : installation du conseil de la Communauté de communes 20h00 au Cart de Matour
- 10 juillet : élection des délégués titulaires et suppléants appelés à former le collège électoral sénatorial

Madame le Maire précise que le décret du 29 juin 2020 a convoqué tous les conseils municipaux des communes concernées par l'élection sénatoriale, le vendredi 10 juillet 2020, à l'effet de procéder, sans débat et au scrutin secret, à l'élection des délégués titulaires et suppléants appelés à former le collège électoral sénatorial, avec les députés, les sénateurs, les conseillers régionaux et les conseillers départementaux.

Le Maire fixe la réunion le 10 juillet à 18h30 à la Salle des Fêtes de Clermain.

Le nombre de délégués élus à désigner dans chaque commune de département de Saône et Loire, est précisé par strate de population (5 délégués titulaires et 3 délégués suppléants pour la commune de Navour-sur-Grosne).

Madame le Maire rappelle que la présence des délégués est obligatoire le dimanche 27 septembre 2020, date du vote des sénateurs.

Prochaine réunion le 4 septembre 2020

Fin de séance à 23 heures 30 minutes